

COMMUNIQUE DE PRESSE

NON, à la rétention des mineurs La Voix De l'Enfant avec Parcours d'exil dénoncent l'hypocrisie des autorités françaises

Suite aux propos de Monsieur Besson, Ministre de l'Immigration et de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, le jeudi 3 septembre dernier, qui réaffirmait la nécessité d'incarcérer des enfants avec leurs parents en vertu de l'unité de famille, la Voix De l'Enfant avec Parcours d'exil, une de ses associations membres, s'alarme des conséquences traumatisantes de l'incarcération subie par des enfants nés en France ou qui y ont grandi.

En s'abritant derrière le décret signé, en 2001, par Monsieur Lionel Jospin et Madame Elisabeth Guigou, fixant les règles de placement et de vie en rétention, le Ministre de l'Immigration et de l'Intégration ne fait que justifier une pratique scandaleuse qui amènent les parents à choisir le sort de leur enfant dans le cadre de leur propre rétention.

La Voix De l'enfant et Parcours d'exil considèrent qu'il n'est plus temps de se protéger derrière une quelconque circulaire et encore moins de l'utiliser comme argument des dysfonctionnements de notre Etat.

Cette prise de parole fait suite à la polémique de cet été concernant le placement d'une quinzaine de mineurs étrangers dans des centres de rétention administrative (CRA).

Aujourd'hui, en France, des centaines d'enfants sont maintenus dans des centres de rétention administrative, dans des conditions d'extrême précarité et de dangerosité du fait de la promiscuité, pour y passer plusieurs jours, voire plusieurs semaines **alors que l'enfermement de mineurs dans de telles conditions est banni par la loi et les conventions internationales.**

Ces enfants, parfois très jeunes, se retrouvent dans ces centres de rétention pour la seule raison qu'ils sont amenés à suivre leurs parents, en attente d'une décision administrative d'expulsion.

Cette mesure est d'autant plus inhumaine, qu'elle oblige les parents à décider du sort de leurs enfants, alors que cette tâche devrait incomber au Juge aux Affaires Familiales.

A quelques semaines de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Voix De l'Enfant et Parcours d'exil demandent qu'une véritable réflexion soit engagée au plus vite et que des mesures urgentes soient prises afin que ces mineurs soient protégés parce que leurs droits seront respectés.

Contacts Presse

La Voix De l'Enfant : Amélie Tigoulet / communication@lavoixdelenfant.org / 01 40 22 04 22

Parcours d'exil : Hélène de Rengervé / hderengerve@parcours-exil.org / 01 45 33 33 74